

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 13/10/2011

Compte-rendu CAPL NOTATION filière gestion publique cadre A, B, C

Une nouveauté ; la tenue de CAPL conjointes avec les représentants filière gestion publique et filière fiscale
FO-DGFIP a dénoncé l'absence d'égalité de traitement des agents des 2 filières pour ces recours en notation dans ces CAPL

1/Cadre A : CAPL du 29/09/2011 4 dossiers

2 demandes de recours concernant la note chiffrée
1 demande de recours concernant la note chiffrée et les appréciations,
1 demande de recours concernant les appréciations,
1 +0,02 attribué en CAPL, l'administration ayant mis en réserve 3 +0,02
Modifications des appréciations des deux dossiers d'appel
Report de 2 +0,02 non attribués au titre de 2012

L'administration a précisé que dans la filière gestion publique toute la dotation des majorations à +0,06 étaient attribuées lors de la campagne de notation et qu'aucune n'était mise en réserve.

Le nombre de majorations +0,01 est libre. Toujours selon l'administration cet exercice de la notation n'est pas toujours facile pour les chefs de service en raison du contingentement .La notation se fait en 2 temps : demandes de majorations des chefs de services et arbitrage de la direction dans un souci d'équilibre entre les équipes de travail tant en direction que dans les postes comptables.

2/Cadre B : CAPL du 13/10/2011 :6 dossiers

3 demandes de recours concernant la note chiffrée
3 demandes de recours concernant la note chiffrée et les appréciations,
5 +0,02 mis en réserve
3 +0,02 attribués en CAPL
Report de 2 +0,02 non attribués au titre de 2012

A noter 6 appels B et C concentrés sur un seul service qui compte 11 agents B et C ; l'administration souhaite calmer le jeu tout en s'engageant à prendre les mesures appropriées : affaire à suivre

3/Cadre C : CAPL du 06/10/2011 :5 dossiers

4 demandes de recours concernant la note chiffrée et les appréciations,
1 demande concernant la note chiffrée.
Aucune bonification n'a été attribuée en CAPL alors que l'administration avait la possibilité d'attribuer deux +0,02 mis en réserve. La preuve une fois encore d'un dialogue social nourri !
Seule réelle satisfaction, l'annulation de la note sanction de -0,02.
Modifications d'appréciations de trois dossiers d'appel.

Appels au motif d'appréciations « de trop d'initiative ou de trop d'erreurs » ; tout cela dans un contexte de réduction des effectifs et de surcharge de travail, l'administration ne semblant pas vouloir reconnaître les pressions exercées sur les agents par ces deux facteurs confondus.

Les compétences techniques des agents sont remises en cause alors qu'ils subissent de plein fouet les effets pervers des nouvelles applications (Chorus et Hélios par exemple). Les agents doivent s'efforcer de s'adapter aux nouveaux outils de travail dicit l'administration, ces outils étant mis en place pour leur faciliter la tâche (théoriquement)!!!!

On mesure le décalage entre théorie et réalité !